

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DU SIEDMTO

Séance du 11 octobre 2023

Délibération n°040D2023

Objet : Assemblées - SDEDA Rapport d'activité 2022

Secrétaire de séance : LEFEVRE Jean-Christophe

Nombre membres :			
En exercice : 115	Présents : 64	Votants : 69	Absents/Excusés : 51
Date convocation : 25/09/2023		Date de l'affichage : 25/09/2023	

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'octobre, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BROUILLARD Elisabeth, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, FRESU Sabrina, GAURIER Isabelle, GAVIER Laurence, GUY Sophie, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, LALLEMAND Sandrine, NICLODI Julia, PASCAUD Aurore, SIMON Corinne, TOPIN Claudette, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise.
Messieurs AGRAPART Franck, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, CORDIER Dany, COTIBY Philippe, DE LAGOUTTE Jean-Pierre, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GOMEZ Franck, GOUVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, HANON Rémi, HUARD Lionel, JACQUARD Gilles JACQUINET Olivier, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JOBARD Pierre, KLEIN Patrick, LEFEBVRE Fabrice, LEFEVRE Jean-Christophe, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Vincent, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, OUDIN Cédric, PARTOUT Didier, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, PETIT Catherine.
Messieurs BERTIN Jean-François, CASTEX Jean-Marie (pouvoir à HANON Rémi), DALLEMAGNE Philippe (pouvoir à CHEVALLIER Marielle), GEOFFRIN Etienne, GODARD Thomas, HUGOT Pierre (pouvoir à GOUVERNET Jean-Claude), MARTIN Bernabé, RATINET Laurent (pouvoir à BEZINS Jean-Pierre), ROUSSELOT Robert (pouvoir à LORPHELIN Claude), THIERRY Clément, VINCENT Thierry.

formant la majorité des membres en exercice.

SUITE DE LA DELIBERATION n°040D2023
(Page 2 sur 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation faite en séance du rapport d'activités 2022 du SDEDA,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2022 du SDEDA, tel que joint en annexe.

MANDATE Monsieur le Président ou son représentant afin que soit procédé à la notification de la présente délibération.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :
- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.



Patrick DYON
2023.10.15 20:51:48 +0200
Ref:20231015_113002_1-1-O
Signature numérique
le Président

Patrick DYON



Rapport annuel | 2022

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS



1

Compétences et structure du syndicat

- Composition du SDEDA4
- Obligations des collectivités en matière de déchets5
- Représentation des collectivités membres6
- Agenda 2022 des comités syndicaux6
- Les élus et délégués au 31 décembre 20227
- Compétences statutaires du SDEDA8
- Éléments financiers généraux8
- Dépenses et recettes réelles de l'exercice 20229
- Organigramme du SDEDA9

3

Communication et prévention

- Prévention : Animations et concours scolaires20
- Formation de guides composteurs21
- Emeline21
- Inauguration Valaубia22
- Conférence déchets23
- Semaine européenne de réduction des déchets23
- Bilan chiffré des actions du pôle animation24
- Bilan chiffré des outils de communication en ligne24
- Création d'outils de communication24

Sommaire

2

Organisation du traitement

- Marché de prestations de service10
- Mutualisation de la TGAP sur les OMr11
- Prix du traitement 202212
- Exutoires : localisation et tonnages14
- Filières de valorisation des emballages et papiers15
- Extension des consignes de tri15
- Contrats de valorisation16
- Caractérisations17
- Unité de Valorisation Énergétique - Valaубia18

4

Annexes statistiques

- Chiffres clés du traitement en 202225
- Répartitions des tonnages et coûts par type de déchets26
- Vente des matériaux : tonnages et recettes27
- Performances en OMr et refus de tri par entité de collecte28
- Performances de valorisation des emballages par entité de collecte28
- Performances de valorisation papiers et verre par entité de collecte29
- Évolution sur 6 ans des tonnages et coûts par déchets traités30
- Évolution sur 6 ans des tonnages (tonnages en OMr, papiers et verre valorisés)30
- Évolution sur 6 ans du coût de traitement global31

Édito



PASCAL LANDRÉAT
PRÉSIDENT DU SDEDA

Quand une année commence, les projets s'esquissent. Quand elle s'achève, ils ont été réalisés et vient l'heure des bilans. **2022 aura été un bon cru**, question projets, le SDEDA s'est positionné et engagé comme à son habitude sur les ambitions de la transition écologique.

Bien sûr le passage à l'extension des consignes de tri, obligatoire au 1^{er} janvier 2023, a mobilisé notre équipe. Nous assignant une mission d'ingénierie auprès de nos adhérents, nous les avons accompagnés dans la réorganisation de leur collecte. Cet engagement, tout comme la méthode déployée, les a aidés à respecter l'agenda national. La conférence départementale du 7 octobre 2022, précisément sur le sujet, a confronté les expériences, pour avancer ensemble d'un pas décidé ! Belle réussite !

Le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 s'est également avéré stimulant. Depuis 2021, nous organisons des formations de guides composteurs, à déployer en 2023, en prévision de l'échéance réglementaire. L'enjeu est conséquent avec *in fine* des changements

de comportements pour une réduction plus drastique encore de la poubelle grise : soit un tiers de déchets alimentaires destinés à en sortir ! Nouvelle étape, nouvelle gageure !

Avec l'inauguration de notre Unité de valorisation énergétique Valaубia, le 14 octobre 2022 nous avons : d'une part, salué une année de fonctionnement ; et d'autre part, mesuré combien cette infrastructure est aujourd'hui un atout majeur dans l'autonomie énergétique locale. L'énergie produite est désormais injectée dans le réseau de chaleur urbain de Troyes Champagne Métropole et alimente directement les sites mitoyens de Michelin et Accuride.

Produire de la chaleur et de l'électricité en brûlant les déchets ultimes, non recyclables, tel était l'objectif du projet à son origine. Force est de constater que, près de dix ans plus tard, Valaубia répond à un besoin urgent au regard de la crise énergétique, qui s'est renforcée subitement avec la guerre en Ukraine. **Visionnaire le SDEDA ? Assurément ! C'est certainement l'enseignement le plus fort de l'année 2022.**

Une vision,
des ambitions,
de l'engagement !



1 Compétences et structure du syndicat

COMPOSITION • OBLIGATIONS • COLLECTIVITÉS • MEMBRES •
REPRÉSENTATION • AGENDA • COMITÉS SYNDICAUX • ÉLUS •
DÉLÉGUÉS • COMPÉTENCES • FINANCES • DÉPENSES • RECETTES •
EXERCICE COMPTABLE • ORGANIGRAMME

COMPOSITION DU SDEDA

Du fait des fusions intercommunales dues à la loi NOTRE du 7 août 2015, la carte des adhérents du SDEDA se stabilise **avec ses 12 membres**.



- CA¹ Troyes Champagne Métropole
- CC² d'Arcis, Mailly, Ramerupt
- CC² de la Région de Bar-sur-Aube
- CC² de l'Orvin et de l'Ardusson
- CC² des Portes de Romilly sur-Seine
- CC² du Barsequanais en Champagne
- CC² du Chaourçois et du Val d'Armançe
- CC² du Nogençais

- CC² du Pays d'Othe
- CC² Seine et Aube
- SIEDMTO³
- Le Département de l'Aube



¹CA: Communauté d'Agglomération

²CC: Communauté de Communes

³SIEDMTO: Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

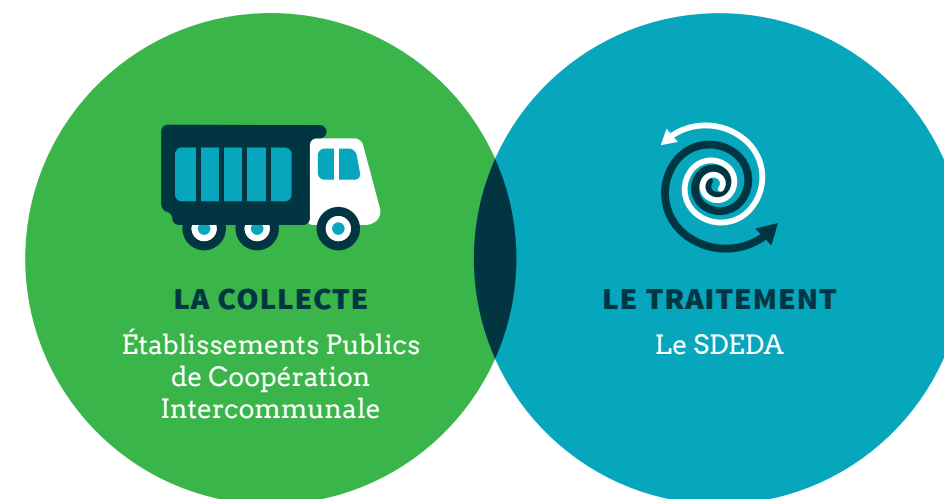
OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement.

Dans l'Aube, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale gèrent les déchèteries et la collecte des déchets ménagers.

Le traitement est assuré par le SDEDA.

L'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



Article L 2224-13 du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un EPCI ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent... ».

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(Extrait) « ... le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets... (il) est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre. Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

(Extrait) « Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte ».

Annexe XIII (Extrait des indicateurs techniques)

« Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement : localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ; nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ; capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets... ; taux global de valorisation matière... ».



REPRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS MEMBRES

En 2022, le SDEDA est constitué de **11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale** ayant la compétence « collecte des déchets ménagers » et du **Département de l'Aube** :

1 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
67 communes

9 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
249 communes

1 SYNDICAT INTERCOMMUNAL
115 communes

LES MEMBRES
DU COMITÉ SYNDICAL
SONT RENOUEVÉS
tous les 6 ans
À L'ISSUE
DES ÉLECTIONS
MUNICIPALES.

CHAQUE DÉLÉGUÉ
REPRÉSENTE
1 voix
AU SEIN
DE CETTE ASSEMBLÉE.

COLLÈGE DES EPCI

Chaque EPCI désigne **des délégués titulaires et suppléants**.
Le nombre de délégués est déterminé
en fonction du nombre d'habitants.

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Un représentant est désigné
par le Département de l'Aube.

Population	Délégué titulaire	Délégué suppléant
0 à 10 000 habitants	1	1
10 001 à 20 000 habitants	2	2
20 001 à 60 000 habitants	3	3
60 001 à 100 000 habitants	6	6
Plus de 100 000 habitants	13	13

AGENDA 2022 DES COMITÉS SYNDICAUX

24
février

Débat d'Orientation
Budgétaire 2022

29
juin

Rapport annuel 2021

08
décembre

Présentation de l'aspect
environnemental de l'UVE
par C. GINESTET - Ecologue
(Société VALAUBIA)

29
mars

Budget Primitif 2022

13
octobre

Présentation du rapport
du délégataire de l'UVE VALAUBIA
par la société SAGE engineering



LES ÉLUS

Ont été élus pour assurer
la gestion du Syndicat :

M. Pascal
LANDRÉAT

PRÉSIDENT

M. Loïc
ADAM

VICE-PRÉSIDENT
DÉLÉGATION :
AFFAIRES GÉNÉRALES
ET PERSONNEL

M. Patrick
DYON

VICE-PRÉSIDENT
DÉLÉGATION :
FINANCES

M. Christian
BLASSON

VICE-PRÉSIDENT
DÉLÉGATION :
PROJETS

LES DÉLÉGUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CA ¹ de Troyes Champagne Métropole	∅	Jean-Pierre CORNEVIN
	Christian BLASSON*	Pascal GOUJARD
	Jean-Paul BRAUN*	Patrick GROSJEAN
	Dominique DEHARBE*	André-Paul GUÉNARD
	Jean-Baptiste DRUOT	William HANDEL
	Annie DUCHÊNE	Marie-Laure HRVOJ
	Olivier DUQUESNOY	Patrice LANDRÉAT
	Bruno FARINE	Jérémy LEBECQ
	David GARNERIN	Michelle MALARMEY
	Isabelle HÉLIOT-COURONNE	Véronique NONCIAUX-GRADOS
	Pascal LANDRÉAT*	Bernard ROBLET
	Arnaud MAGLOIRE	Urbain VELUT
	Jean-Michel VIART	Ombeline LEQUIEN
CC ² d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Patrick MAUFROY*	Michel GARCIA
	Bruno MEUNIER	Gérald TARIN
CC ² de la Région de Bar sur Aube	Philippe BORDE	Didier JOBERT
	Gérard PICOD*	Marie-Noëlle RIGOLLOT
CC ² de l'Orvin et de l'Ardusson	Jean-Marie CAMUT*	René EFLIGENIR
CC ² des Portes de Romilly sur Seine	Michel LAMY	Serge GREGOIRE
	Richard RENAUT*	Valérie NOBLET
CC ² du Barséquanais en Champagne	Dominique BARONI	Dominique BOITHIER
	Claude PENOT*	Hervé VAN RYSEGHEM
CC ² du Chaourçois et du Val d'Armanche	Daniel BLANC	Thierry LORNE
	Jean-Michel HUPFER*	Patrick LECONTE
CC ² du Nogentais	Bernadette GARNIER	Loïc CHAMPION
	Raphaële LANTHIEZ*	Jean-Yves MATHIAS
CC ² du Pays d'Othe	Roland BROQUET*	Jannick DERAEEVE
CC ² Seine et Aube	Loïc ADAM*	Jean-Claude MARION
	Jean-Louis OUDIN*	Stéphane MÉLÉ
Département de l'Aube	Claude HOMEHR *	/
SIEDMT ³	Marielle CHEVALLIER	Dominique DESCHARMES
	Patrick DYON*	Pierre JOBARD
	Gilles JACQUARD	Michel ROUAIX

* membres du Bureau

∅ en attente de désignation suite à une démission (au 31/12/2022)

¹ CA: Communauté d'Agglomération

² CC: Communauté de Communes

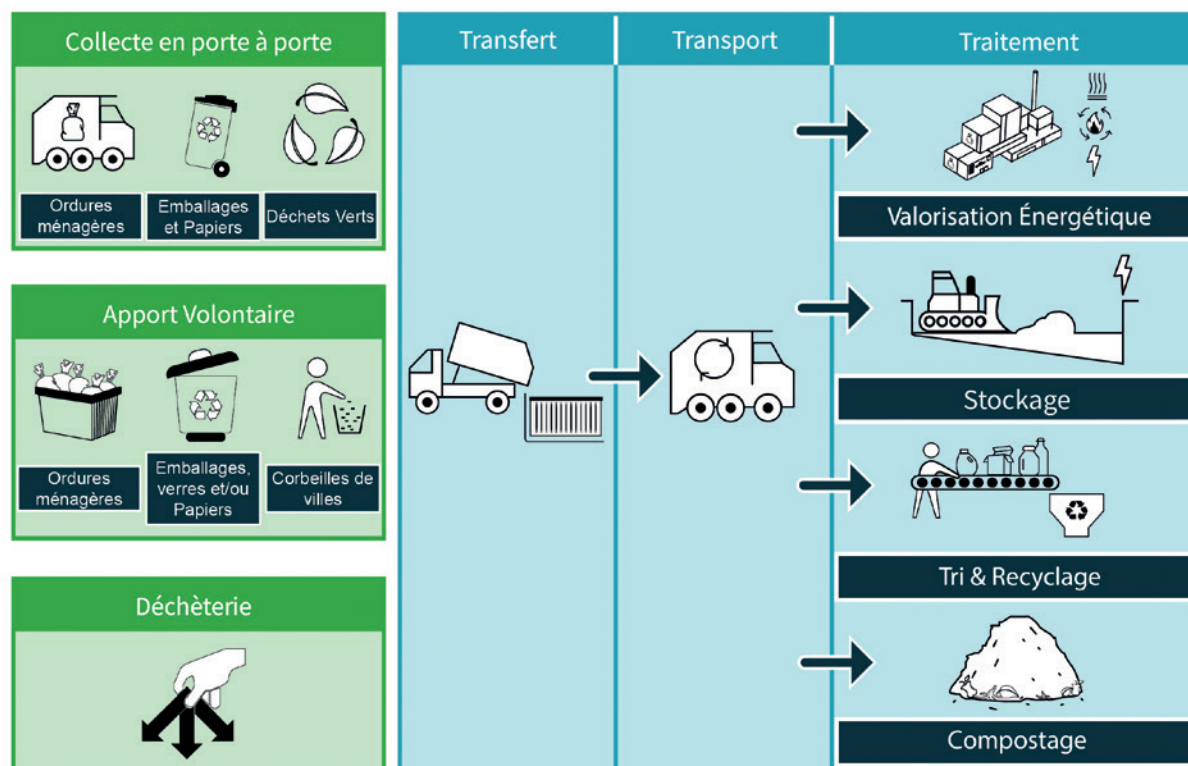
³ SIEDMT: Syndicat Intercommunal d'Élimination
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

COMPÉTENCES STATUTAIRES DU SDEDA



- **Traitement des déchets ménagers** livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- **Traitement des déchets issus d'un refus de tri** livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- **Traitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) et des déchets verts** issus d'une collecte en porte à porte ;
- **Transport** : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- **Transport des refus de tri** jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- **Tri des déchets valorisables** issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.

COLLECTIVITÉS MEMBRES



ÉLÉMENTS FINANCIERS GÉNÉRAUX



FISCALITÉ

Depuis 2014, le SDEDA gère un budget unique, assujéti à la TVA. **Celles appliquées dans le cadre des dépenses de traitement sont de 5,5% depuis 1^{er} janvier 2021 et de 10% selon la nature des déchets.**

Celle appliquée dans le cadre de la vente des matériaux dépend de la nature de ces derniers :

- **Acier, Aluminium et Verre** : pas de TVA
- **Briques, Cartons, Papiers et Plastiques** : TVA à 20%.

COTISATION

Le fonctionnement courant du Syndicat (personnel, frais de structure) est assuré par une cotisation annuelle due par chaque adhérent de :

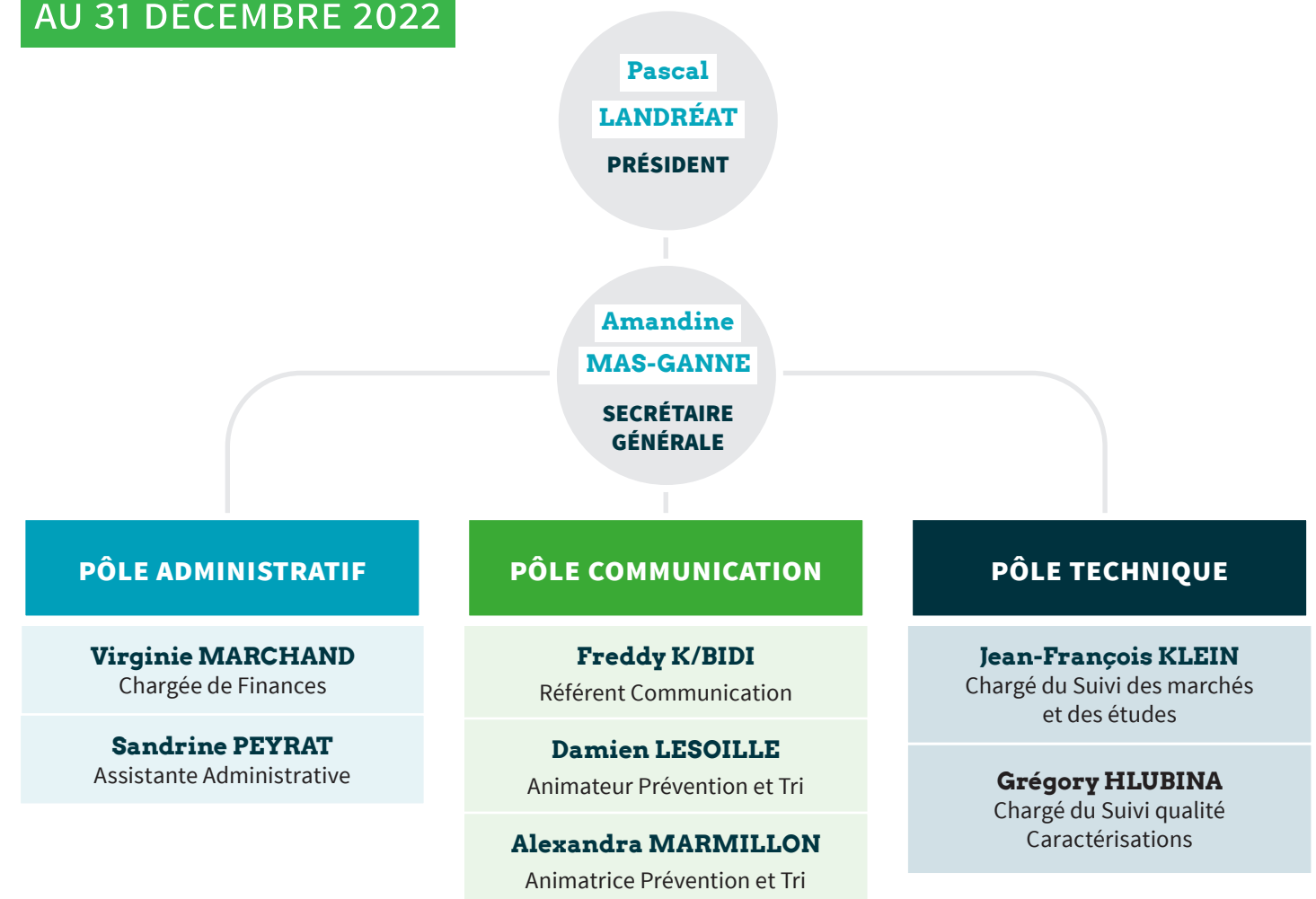
1€/ par habitant.

ELLE N'A PAS ÉVOLUÉ DEPUIS 2005.

DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE 2022

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Charges à caractère général (location bureaux, carburant, ...)	490 892	Atténuation de charges (remboursements divers)	14 075
Autres charges de gestion courante	974 622	Cotisations des adhérents (1 € / habitant)	317 366
Charges spécifiques (annulations de titres)	385 624	Excédents de fonctionnement capitalisés	34 741
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 719	Facturation du traitement aux adhérents (douzièmes)	13 841 207
Charges de personnel	417 081	Produits spécifiques (annulations de mandats)	1 278
Reversement aux adhérents des rachats matières	2 533 351	Rachat matières (vente aux filières)	2 443 986
Reversement aux adhérents des soutiens Eco-organismes	2 698 849	Redevance du délégataire	88 886
Tri, traitement et valorisation	12 391 270	Soutiens CITEO	3 523 015
Total	19 898 408	Dotations et participations	50 022
		Autres produits de gestion courante	16 995
		Total	20 331 571

ORGANIGRAMME DU SDEDA AU 31 DÉCEMBRE 2022



2 Organisation du traitement

MARCHÉS • PRESTATIONS DE SERVICES • LOTS • MUTUALISATION
• EXUTOIRES • PRIX • TONNAGES • FILIÈRES • DÉCHETS MÉNAGERS
• PAPIERS • VERRE • EMBALLAGES • COMPOSTAGE • TRANSFERTS •
CONTRATS • VALORISATION • CARACTÉRISATIONS • U.V.E

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE

Le SDEDA gère **les contrats de prestations de tri et de traitement des déchets** pour le Département de l'Aube. Le marché de traitement en cours est entré en vigueur en janvier 2022.

IL S'AGIT
d'un marché départemental
à bon de commande
sans minimum
et sans maximum
D'UNE DURÉE DE 2 ANS MINIMUM
RENOUVELABLE 2 FOIS PAR TRANCHE
D'UN AN.

Ce marché a l'avantage de s'adapter aux éventuels changements de mode de tri des adhérents du Syndicat. Il est organisé autour de 6 lots (cf. ci-après).

LOT 1	Traitement des déchets ménagers résiduels + arrêt technique	2 771 k€ TTC
LOT 2	Traitement des déchets verts issus des collectes en porte à porte	387 k€ TTC
LOT 3	Traitement des bio-déchets issus des collectes en porte à porte	0 k€ TTC
LOT 4	Transfert et traitement des papiers	79 k€ TTC
LOT 5	Tri des EML ¹ ou des multimatériaux ² en extension ou non	2 537 k€ TTC
LOT 6	Transfert du verre	43 k€ TTC
DSP VALAUBIA	Mise en service industrielle le 8 juillet 2021	8 866 k€ TTC

¹ EML : Emballages Ménagers Légers

² Multimatériaux : EML¹ + papier en mélange

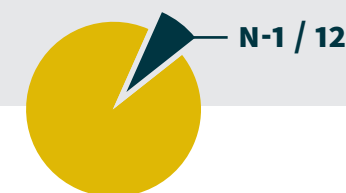
En ce qui concerne le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux selon la norme NF X30-437 et à partir de logiciels dédiés à chaque centre de tri. Ces logiciels calculent la répartition des expéditions de matériaux sur tous les clients du centre de tri. Afin de garantir

à ses adhérents une plus juste répartition de leurs tonnages de valorisables, et donc de leurs recettes, **le SDEDA a mis en place en 2018 sa propre grille de répartition.** Les tonnages par matériau sont calculés en fonction des résultats de caractérisations de chaque entité de collecte, de leurs apports et des expéditions du centre de tri.

Modalités de facturation des prestations de tri et traitement des déchets :

Le SDEDA facture à ses adhérents **12 acomptes mensuels**, « les douzièmes », leurs prestations de tri et traitement **sur la base de leurs dépenses de l'année n-1 / 12**

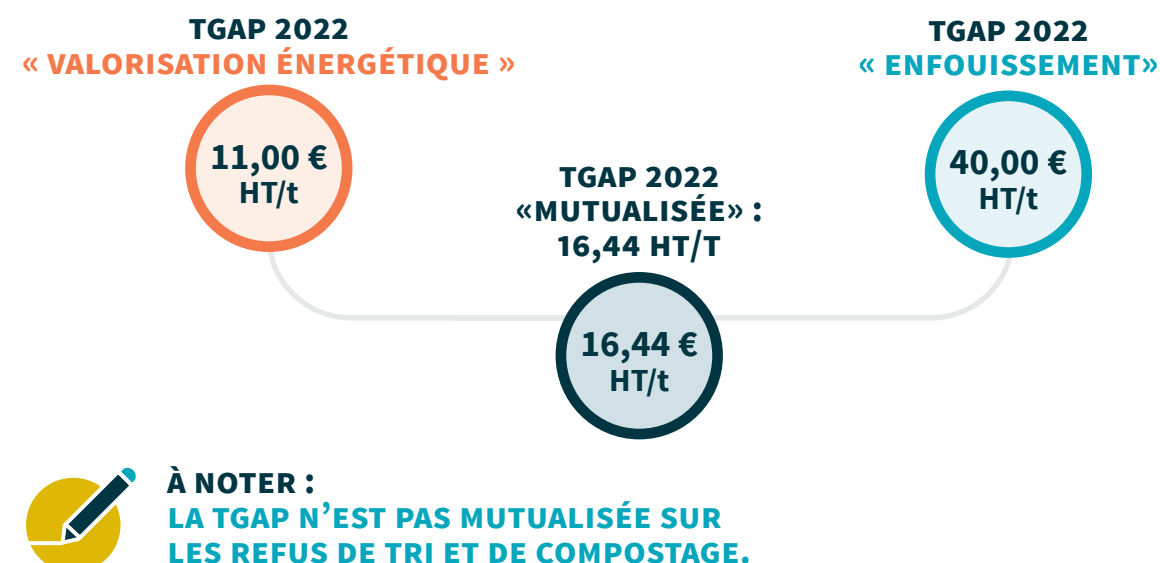
avec un solde d'ajustement sollicité en début de 2ème trimestre de l'année n, dans la mesure du possible.



MUTUALISATION DE LA TGAP¹ SUR LES OMR²

La TGAP¹ varie selon les modes de traitement des déchets ménagers résiduels et les performances de valorisation énergétique des exutoires. Elle s'exprime en € HT/tonne et la TVA est identique à celle du traitement : 10%.

Les OMr de l'Aube ont été traitées dans **4 sites différents selon 2 modes de traitement** (cf. pages 12 et 14). Ces 4 exutoires présentent des taux de TGAP différents (cf. page 12). **En 2021, avec l'avènement de l'UVE Valaубia, il a été décidé de mutualiser la TGAP sur l'ensemble du département.**



¹ TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

² OMr: Ordures Ménagères résiduelles



PRIX DU TRAITEMENT 2022

LOT 1 - TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sociétés : Groupement Valest / Suez

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Traitement - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne livrée	98,50
TGAP ² - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne livrée	40,00
Traitement - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	123,20
TGAP ² - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	11,00
Traitement - UVE ³ de La Veuve	Tonne entrante	123,20
TGAP ² - UVE ³ de La Veuve	Tonne entrante	12,00
Traitement - UVE ³ de VALAUBIA	Tonne entrante	123,20
TGAP ² - UVE ³ de VALAUBIA	Tonne entrante	11,00

LOT 2 - VALORISATION DES DÉCHETS VERTS ISSUS DES COLLECTES EN PORTE À PORTE

Sociétés : Groupement La Compostière de l'Aube / Agricompost 10 / Suez Organique

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Traitement - Plate-forme de compostage : Bio-Déchets en mélange avec les déchets verts	Tonne livrée	45,00
Traitement - Plate-forme de compostage : Déchets Verts	Tonne entrante	24,50
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	145,00
TGAP ² / refus de tri	Tonne livrée	40,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	145,00
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	40,00
Mise à disposition d'un centre de transfert vers BOUILLY pour DV	Tonne livrée	19,58
Mise à disposition d'un centre de transfert vers FEUGES pour DV	Tonne livrée	19,58
Mise à disposition d'un centre de transfert vers BAR SUR SEINE pour DV	Tonne livrée	30,80
Mise à disposition d'un centre de transfert vers BOUILLY pour Bio-Déchets en mélange avec les déchets verts	Tonne livrée	46,30

LOT 3 - VALORISATION DES BIO-DÉCHETS VERTS ISSUS DES COLLECTES EN PORTE À PORTE

Pas de demande de la part des adhérents

LOT 4 - TRANSFERT ET TRAITEMENT DES PAPIERS

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport des papiers vers la filière de recyclage	Tonne livrée	20,00

LOT 5 - TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS LÉGERS EN ECT* OU NON EN MÉLANGE AVEC LES PAPIERS OU NON

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	30,00
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport du flux vers le centre de tri pour BCMP ⁶	Tonne livrée	43,00
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport du flux vers le centre de tri pour BCMPJ ⁷	Tonne livrée	37,74
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ⁴	Tonne livrée	220,00
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ⁴ en mélange avec les papiers	Tonne livrée	190,00
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	150,00
TGAP ² / refus de tri	Tonne livrée	0,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	130,00
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	40,00
Tri manuel des cartons présents en grande quantité dans les livraisons d'EML ⁴	Tonne livrée	70,00

LOT 6 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'UN POSTE DE TRANSFERT DU VERRE COLLECTÉ SÉLECTIVEMENT

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert du verre et chargement	Tonne livrée	8,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	130,00
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	40,00

Le coût de traitement des emballages en verre est à 0 € HT / tonne. Les collectivités livrant leurs emballages en verre directement au repreneur - c'est-à-dire sans passer par un centre de transfert que ce soit celui proposé par le SDEDA ou un autre - bénéficient d'une bonification de leurs recettes.

CONTRAT DE DSP⁵ - TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Site du SDEDA géré par la société Valaubia

Traitement - UVE Valaubia	Unité	Prix unitaire € HT
PART PROPORTIONNELLE (coûts d'exploitation)	Tonne entrante	Révision mensuelle
Janvier 2022	Tonne livrée	52,12
Février 2022	Tonne livrée	53,53
Mars 2022	Tonne livrée	54,46
Avril 2022	Tonne livrée	58,98
Mai 2022	Tonne livrée	58,75
Juin 2022	Tonne livrée	58,97
Juillet 2022	Tonne livrée	61,24
Août 2022	Tonne livrée	60,43
Septembre 2022	Tonne livrée	59,80
Octobre 2022	Tonne livrée	60,54
Novembre 2022	Tonne livrée	61,74
Décembre 2022	Tonne livrée	57,86
PART FIXE (annuité financière pour le financement de l'UVE)	Forfait	76,84

*ECT : extension des consignes de tri

¹ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

²TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes

³UVE: Unité de Valorisation Énergétique

⁴EML: Emballages Ménagers Légers

⁵DSP : Délégation de Service Public

⁶BCMP : briques, cartons, métaux, plastiques

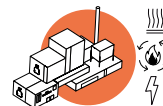
⁷BCMPJ : briques, cartons, métaux, plastiques, journaux



LOCALISATION DES EXUTOIRES



Centre de transfert



Unité de Valorisation Énergétique



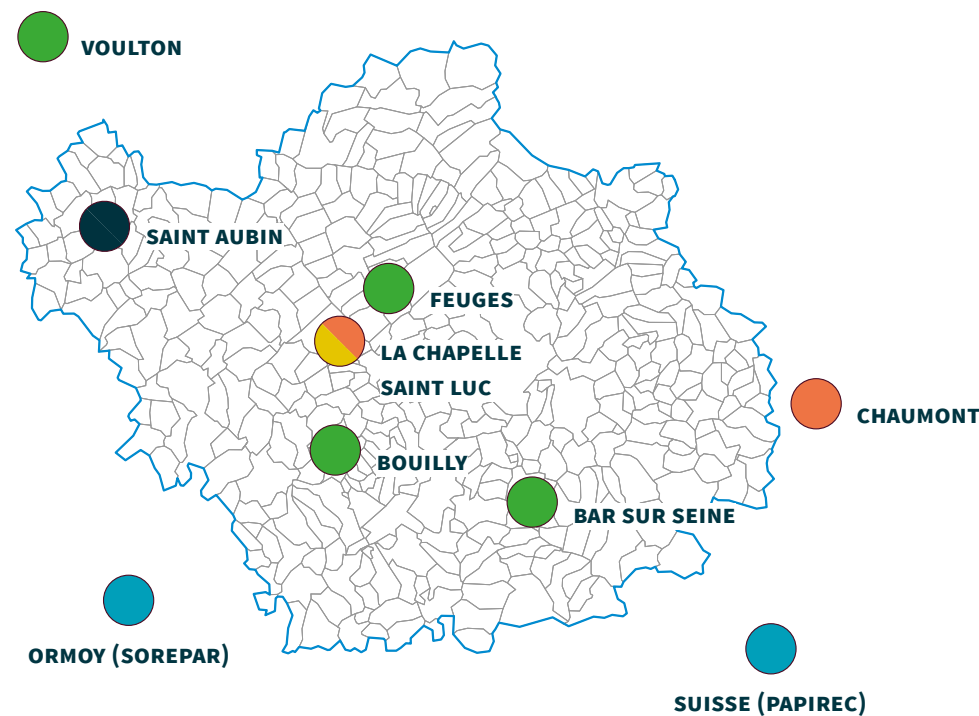
Installation de stockage des déchets non dangereux



Centre de tri



Plateforme de compostage



TONNAGES TRAITÉS PAR EXUTOIRE

	Prestataires	Exutoires	Tonnages traités (tonnes)
LOT 1	Suez	ISDND ¹ - Saint-Aubin	13 743
	SHMVD	UVE ² - Chaumont (52)	4 042
LOT 2	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	2 133
	Suez organique	Plate-forme de compostage - Bar-sur-Seine	189
	SEDE	Plate-forme de compostage - Voulton	562
	La Compostière de l'Aube	Plate-forme de compostage - Bouilly	8 138
LOT 3	Agricompost 10	Plate-forme de compostage - Feuges	2 344
	Suez organique	Traitement bio-déchets - Bar-sur-Seine	0
LOT 4	Coved Environnement	Centre de transfert - PAPREC	3 783
	Coved Environnement	Repreneur PAPIREC	3 783
LOT 5	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	9 139
	Coved Environnement	Centre de tri - Ormoy (89)	7 938
LOT 7	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	5 164
DSP ³	Valaubia	UVE ² - La Chapelle Saint-Luc	55 498

‡ : Hors refus de tri

¹ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

²UVE: Unité de Valorisation Énergétique

³DSP : Délégation de Service Public

FILIÈRES DE VALORISATION DES EMBALLAGES

Matériaux	Option	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
Acier	Fédération	Paprec France	Aérosols, bidons, boîtes de conserve, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles, ...
Aluminium	Fédération	Suez RV Nord Est	Aérosols, barquettes, boîtes de conserve, canettes, ...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier, ...
Briques (PCC)	Filière	Revipac	Briques de lait, soupe, jus de fruits, sucre, ...	Papier-toilette, enveloppes, papier cadeau, ...
Cartons (PCNC)	Filière	Revipac	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux, barils de lessive, ...	Cartons et cartonnettes d'emballages
Plastiques	Filière	Acteco Recycling	Collectivités hors extension : bouteilles et flacons Collectivités en extension : bouteilles, barquettes, boîtes, films, flacons, pots, sacs, ...	Collectivités hors extension : PET ¹ , PEHD ² et PP ³ Collectivités en extension : PE ⁴ , PET ¹ , PEHD ² , PP ³ , PS ⁵ Bouteilles, bâches, bacs de collecte, fibres textiles, ...
Verre	Filière	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bocaux	Bouteilles

FILIÈRES DE VALORISATION DES PAPIERS

Dans le cadre des 2 marchés de tri (lot 4 et lot 5 - Coved environnement), le **SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des papiers avec la société Norske Skog Golbey pour le lot 5 et pour le lot 4 avec Coved Négoc pour valorisation en Suisse auprès de Papirec.**

Matériaux	Repreneurs	Nature des papiers	Nature des produits recyclés
Papiers de type journaux, revues, magazines	Norske Skog Golbey et Papirec	Catalogues, publicités, revues, magazines...	Papier journal

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

La réglementation impose la mise en place effective de l'extension des consignes de tri en France au plus tard au 31 décembre 2022.

Dans ce cadre, le SDEDA s'est employé à coordonner le dépôt des dossiers des EPCI⁷ compétentes n'ayant pas encore effectués ce changement de collecte. **A ce titre, des réunions de travail et visioconférences**

ont été organisées, en collaboration avec CITEO, à destination des élus, des responsables techniques et pôles communication.



¹PET : polyéthylène téréphtalate

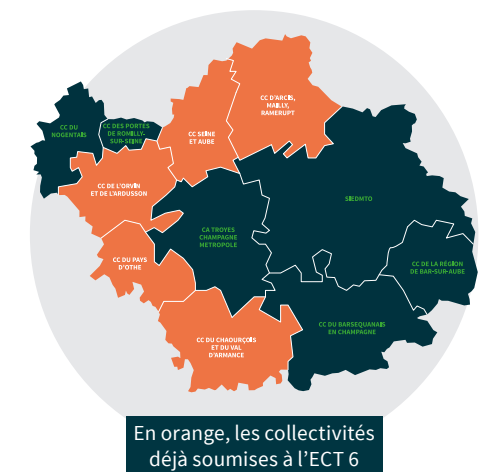
²PEHD : polyéthylène haute densité

³PP : polypropylène

⁴PE : polyéthylène (sacs et films)

⁵PS : polystyrène

⁶ECT : Extension des consignes de tri



En orange, les collectivités déjà soumises à l'ECT 6

⁷EPCI : Établissement public de coopération intercommunale



CONTRATS DE VALORISATION

Le SDEDA est **l'interlocuteur unique** de l'éco-organisme des emballages et des papiers ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées.

CONTRAT CITEO

Le SDEDA a signé en 2017 avec CITEO un Contrat pour l'Action et la Performance - barème F - pour une durée de 5 ans (2018-2022). Cette société agréée par l'État perçoit et reverse au SDEDA les fonds permettant le financement en partie de la collecte et du tri des emballages et papiers.



1 - EMBALLAGES

LES SOUTIENS FINANCIERS REPOSENT SUR 2 MÉCANISMES :

SOUTIEN

À LA TONNE VALORISÉE

CITEO verse un soutien à la tonne valorisée dont le montant diffère en fonction du matériau (acier, aluminium, briques, cartons, papiers, bouteilles et flacons en plastique ou emballages en plastique pour les collectivités en extension et verre).



Reversement des soutiens « emballages » aux adhérents en répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chacun ; en conservant, pour son fonctionnement, 10% des recettes perçues avec un minimum de 150 000 € / an.

SOUTIEN DE TRANSITION

Il s'agit d'un mécanisme de compensation financière. Pour en bénéficier, la collectivité signataire du contrat doit respecter 3 critères :

1. Maintenir a minima les performances de recyclage de l'année 2016.
2. Fournir un calendrier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri.
3. Établir un plan d'action annuel ou pluriannuel sur son territoire pour améliorer les performances environnementales et technico-économiques des dispositions de collectes sélectives et de tri des emballages.

Modalités de reversement année n :

4 acomptes trimestriels année n (20 % de l'année n-1) **et un solde d'ajustement année n+1.**



2 - PAPIERS

LES SOUTIENS VERSÉS DÉPENDENT DIRECTEMENT DES PERFORMANCES DE RECYCLAGE.



Reversement aux adhérents de la totalité des recettes issues des contrats Papiers.

Modalités de reversement année n :

en une fois année n+1 (dès que le virement de CITEO est encaissé par le SDEDA).

CONTRATS DE REPRISE

Les papiers sont repris directement dans le cadre des marchés de tri.

Dans le cadre du contrat avec CITEO, la reprise des matériaux d'emballages se fait suivant deux options.

POUR LE VERRE, LES CARTONS, LES PLASTIQUES ET LES BRIQUES

OPTION FILIÈRE

la collectivité revend les matériaux à la filière dédiée.



Reversement aux adhérents de la totalité des recettes issues des contrats Papiers.

Les prix de reprise ont considérablement augmenté au cours de l'année 2022 avant de connaître une forte baisse au dernier trimestre 2022.

POUR L'ACIER ET L'ALUMINIUM

OPTION FÉDÉRATION

la vente se fait dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SDED52 et VALODEA, syndicats de traitement de la Haute-Marne et des Ardennes. Un nouveau marché a pris effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 2 ans renouvelé par tranche d'un an jusqu'à fin 2022.

Modalités de reversement année n :

4 acomptes trimestriels année n (20 % de l'année n-1) **et un solde d'ajustement année n+1.**



CARACTÉRISATIONS

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents matériaux et contrôler les prestations, le SDEDA réalise des « caractérisations » de trois natures différentes :

« EMBALLAGES MÉNAGERS LÉGERS & MULTIMATÉRIAUX »

- Suivi de la qualité du tri des emballages hors verre
- Taux de refus acceptable : < 15 % pour les collectes d'EML¹ (en extension ou non)
- Taux de refus acceptable : < 10 % pour les collectes multimatériaux en extension (EML¹ + Papiers).
- La moyenne des caractérisations de chaque adhérent est calculée sur les 18 derniers échantillons.



À NOTER :

à compter de 2022, tous les emballages sont traités au centre de tri COVED à ORMOY.

« JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES »

Les Papiers sont pré-triés au sol au centre de transfert de COVED, afin d'en retirer le plus gros des cartons et des autres éléments indésirables (métaux, restes alimentaires, verre, plastique ...). Ensuite ce flux est expédié en Suisse pour être valoriser chez PAPIREC. Le SDEDA réalise des caractérisations avant pré-tri sur les collectes déposées au centre de transfert afin de déterminer la qualité du flux entrant.

« REFUS DE TRI »

L'échantillonnage se fait sur la fraction écartée lors du tri. Ces caractérisations permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires.

Le Syndicat envoie le planning annuel des prélèvements et des caractérisations à chacun de ses adhérents pour que ceux-ci puissent également y assister.

EN 2022, LE SDEDA A SUIVI :

157 caractérisations :

13 POUR LE LOT 4 (papier)

144 POUR LE LOT 5 (emballages)



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE - VALAUBIA

C'est le 8 juillet 2021 que VALAUBIA est officiellement entrée dans sa phase contractuelle d'exploitation.

L'année 2022 aura servi d'année d'étude en mode normal, avec les événements particuliers entachés d'imprévisibilité.

CHRONOLOGIE DES APPORTS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES 2022

Le SDEDA avait projeté en juillet 2022 des apports de tonnages OMR à hauteur de 57-58 kt/an avant la fin d'année.

Le SDEDA a ajusté les apports de certains EPCI (retrait de 2 EPCI) **afin d'atteindre le tonnage d'OMR à l'UVE de 55 000 t** et dévier le reste des collectes vers le site d'enfouissement de SAINT AUBIN.

La DREAL a accepté un porter à connaissance début décembre 2022, en revanche l'exploitant n'a reçu que 500 t d'OMR supplémentaires sur la projection de 1 200 t. Du fait de trop peu de déchets en fosse, un nouvel arrêt technique a eu lieu le 25 décembre.



RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

Le raccordement au RCU de Troyes Champagne Métropole est effectif depuis fin novembre.

Le tirage a démarré en décembre 2022.

Il est prévu que le RCU enlève

26 000 MWh
DE CHALEUR POUR CHAUFFER
L'ÉQUIVALENT DE
3 500 logements :

logements collectifs, 3 écoles, 2 collèges et des bâtiments et équipements municipaux.

B R E F

MISE EN CONFORMITÉ BREF

La directive européenne relative aux émissions industrielles impose aux États membres de fonder les conditions d'autorisation d'exploiter des usines sur **les Meilleures Techniques Disponibles (MTD)** dans leur domaine d'application.

Pour chaque secteur couvert, ces MTD sont regroupées dans **un document de référence, le BREF**, qui est en révision pour l'incinération.

Parmi ces Meilleures Techniques Disponibles, nous pouvons noter :

- ✓ **Un plan de gestion des conditions d'exploitation autres que normales (OTNOC) ;** Pour cela, il est nécessaire de qualifier ces conditions et mettre en place un comptage détaillé avec la possibilité d'extraction d'un rapport mensuel.
- ✓ **La surveillance des émissions du Mercure dans l'air ;** VALAUBIA a prévu un surdosage du charbon actif pour pallier aux pics ;
- ✓ **La surveillance des nouveaux polluants dans l'air** et mesures des émissions dans l'air pendant les périodes autres que normales ;

- ✓ **Le suivi des déchets entrants en lien avec la loi AGEC** (Anti-gaspillage pour une économie circulaire)
- ✓ **L'étude du traitement des odeurs** (fosse) et la gestion des émissions diffuses de poussières

Des travaux DE MISE AUX NORMES COMPLÉMENTAIRES SUR L'UVE SERONT RÉALISÉS avant fin 2023 POUR UN MONTANT DE 190 000€ HT.



PARCOURS PÉDAGOGIQUE

En 2022, **10 groupes de personnes ont pu visiter l'Unité de Valorisation Énergétique**, totalisant ainsi pas moins de 146 visiteurs dont la grande majorité était un public scolaire.

LA MONTÉE EN PUISSANCE SE FAIT SENTIR ET les demandes de visites sont plus affluentes en 2023.



3 | Communication et prévention

PRÉVENTION SCOLAIRE • SENSIBILISATION • SUPPORTS • OUTILS
• OBSERVATOIRE • FORMATIONS • CAMPAGNES PUBLICITAIRES •
ÉVÉNEMENTIELS • VISITES • RÉUNIONS PUBLIQUES • NUMÉRO VERT
• SITE INTERNET • RÉSEAUX SOCIAUX / VISUELS

PRÉVENTION : ANIMATIONS ET CONCOURS SCOLAIRE

Comme chacun de ses adhérents, **le SDEDA a une mission de « sensibilisation » des usagers.** Au quotidien, l'équipe d'animation du SDEDA mène de nombreuses actions pour réduire la production des déchets ménagers et améliorer les performances du tri.



Dans le cadre de notre agrément avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aube, **les animateurs sillonnent les écoles du département en proposant des animations sur la réduction des déchets, le compostage, le gaspillage alimentaire, le tri et le recyclage.**

Le concours, intitulé « 2100, l'Odyssée des déchets » et destiné aux cours élémentaires, comptait **159 élèves participants.**



FORMATION DE GUIDES COMPOSTEURS

En 2021, le SDEDA a souhaité promouvoir **la prévention et la gestion de proximité des biodéchets.**

L'un des objectifs étant **d'anticiper les obligations de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.**

Pour mener à bien cette ambition de réduction, le SDEDA a impulsé une dynamique sur tout le territoire auboisi en formant des relais de terrain.

Au 31 décembre 2022, l'Aube comptait **50 guides composteurs** formés dans ce cadre dont **38 personnes en 2021 et 12 en 2022.**



EMELINE

Agissant en faveur de la prévention et de la réduction des déchets à destination des usagers et du public scolaire depuis de nombreuses années, **le SDEDA a décidé de se munir d'un outil supplémentaire dans la sensibilisation des plus jeunes.**

En collaboration avec la société d'édition Actual Kids, **un conte « Emeline et L'ANTI-GÂCHIS »** (hors-série spécialement conçu à la demande du SDEDA) **a été tiré à 2000 exemplaires.**

Ce conte illustré viendra compléter **les outils de sensibilisation du SDEDA déjà existants** : animations scolaires, concours des écoles. Il sera mis à disposition des établissements **pour les classes de CM1/CM2.**





INAUGURATION VALAUBIA

Le Vendredi 14 octobre 2022, **Madame Cécile DINDAR**, Préfète de l'Aube, a participé à l'inauguration et à la visite de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Valaubia, située à la Ville de La Chapelle Saint-Luc, en présence de **Pascal LANDRÉAT**, président du SDEDA, **Jean-François NOGRETTE**, directeur général Veolia France et déchets spéciaux Europe, **Jean LEPRINCE**, directeur régional Veolia Recyclage et Valorisation des Déchets Grand Est, **François BAROIN**, maire de la Ville de Troyes et président de Troyes Champagne Métropole, **Alain BALLAND**, vice-président du Département de l'Aube, **Annie DUCHÊNE**, Conseillère régionale de la Région Grand Est ainsi que les élus locaux et en présence des anciens présidents du SDEDA - **Danièle BOEGLIN** et **Christian BRANLE**.

L'UVE VALAUBIA, C'EST
60 000 tonnes
chaque année
ET TRANSFORMÉES EN ÉNERGIE
(41 GWH PRODUITS),
C'EST À DIRE
LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE
DE PRÈS DE
50 000 habitants.



UN PEU PLUS DE
80 millions d'€
ONT ÉTÉ NÉCESSAIRE
POUR SA CONSTRUCTION.



Usine performante, elle fait l'objet d'un contrôle très strict quotidien autour du site.



CONFÉRENCE DÉCHETS

La conférence départementale des déchets, organisée par le SDEDA, a eu lieu le vendredi 7 octobre 2022.

Le thème principal de cette demi-journée était le partage d'informations et les retours d'expériences sur l'extension des consignes de tri.

Notre objectif fut de réunir les acteurs privés et publics du déchet et d'aborder concrètement la mise en place de l'extension des collectes sélectives ainsi que l'harmonisation des consignes de tri sur le département.

Pour échanger sur cette thématique : deux témoignages et un documentaire.

VALODEA, Syndicat de traitement de déchets des Ardennes nous a fait part de son expérience en matière de changement de comportement et de mise en place, sur leur territoire, de l'extension des consignes de tri. **PAPREC**, Gestionnaire du Centre de Tri d'Ormoy (89), témoignait sur l'évolution des filières de recyclage. Et enfin **CITEO**, partenaire du SDEDA qui a pour mission de réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers par la réduction, le réemploi, le tri et le recyclage nous a apporté son témoignage sur le recyclage du plastique.



SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets - SERD 2022 s'est déroulée du 19 au 27 novembre. **Depuis 5 ans déjà, le SDEDA est un acteur majeur de cet événement**, régulièrement placé sur le podium des porteurs de projets.

Pour cette édition, nous avons maintenu toutes les actions réalisables malgré la crise sanitaire. Nous avons tenté de diffuser cette campagne au plus grand nombre et sur une période plus vaste que cette semaine particulière :

- CAMPAGNE D'AFFICHAGE
- ENVOI PAR COURRIER D'AFFICHES

- ENVOI D'UN KIT NUMÉRIQUE
- ORGANISATION D'UN JEU CONCOURS

- EXPOSITION DE DOCUMENTATIONS AU SEIN DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DES VASSAULES...



BILAN CHIFFRÉ DES ACTIONS
DU PÔLE ANIMATION

Type d'actions	Nombre de personnes sensibilisées
Animations scolaires	5 265
Animations extrascolaires	144
Animations événementielles	1058
Réunions publiques	320
Sensibilisation téléphonique (Appels reçus sur la ligne du N° Vert)	128
Visites UVE ¹ Valauba	146

¹ UVE: Unité de Valorisation Énergétique

BILAN CHIFFRÉ DES OUTILS
DE COMMUNICATION EN LIGNE

Outils	Fréquentation au 31 décembre 2022
Facebook : SDEDA10	996 abonnés
Site Internet : sdeda.fr	16 878 utilisateurs / 36 671 pages vues (données récoltées sur la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022)

CRÉATION D'OUTILS
DE COMMUNICATION (VIDÉO ET LIVRE)
MISE À JOUR GRAPHIQUE



4 | Annexes
statistiques

PRÉVENTION SCOLAIRE • SENSIBILISATION • SUPPORTS • OUTILS
• OBSERVATOIRE • FORMATIONS • CAMPAGNES PUBLICITAIRES •
ÉVÉNEMENTIELS • VISITES • RÉUNIONS PUBLIQUES • NUMÉRO VERT
• SITE INTERNET • RÉSEAUX SOCIAUX / VISUELS

CHIFFRES CLÉS - TRAITEMENT 2022



OMr
73 309 tonnes
236,3 kg / habitant
38,06 € ttc / habitant



REFUS
(tri & compostage)
1 797 tonnes
5,8 kg / habitant
0,96 € ttc / habitant



EMBALLAGES+ PAPIERS
(refus de tri compris)
Dépenses 2 617 k€ HT
8,43 € HT / habitant
Recettes 5 156 k€ HT
16,62 € HT / habitant



EMBALLAGES
(hors papiers en apport volontaire,
cartons de déchetterie et verre)
7 938 tonnes
25,6 kg / habitant



PAPIERS
(valorisés tous lots compris)
4 605 tonnes
14,8 kg / habitant



VERRE
(valorisés tous lots compris)
11 465 tonnes
37,0 kg / habitant

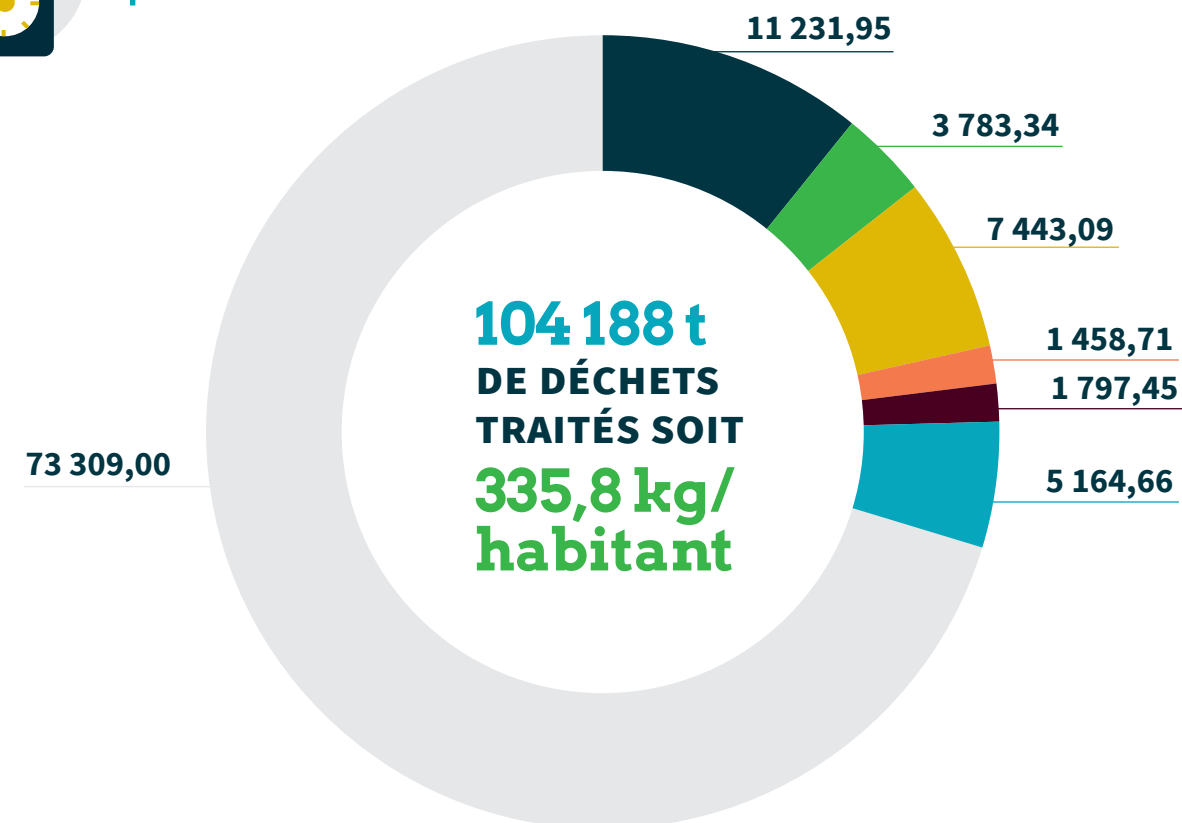


DÉCHETS VERTS + BIODÉCHETS
(valorisés tous lots compris)
Tonnage traité > Compost produit
11 232 tonnes > 2 808 tonnes



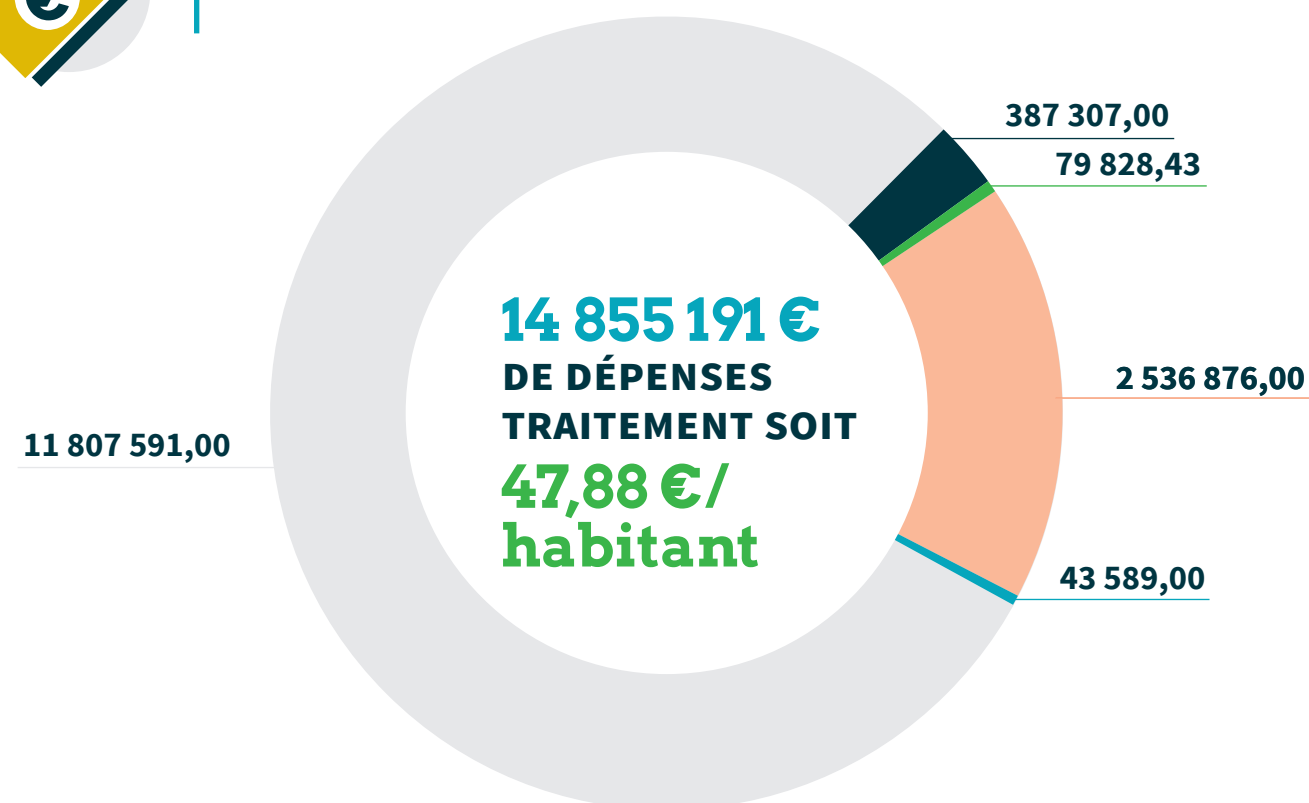
RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS TRAITÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



RÉPARTITION DES COÛTS PAR TYPE DE DÉCHETS TRAITÉS

En euros TTC (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



Compostage des déchets
verts ET BIODECHETS

Tri des journaux AV LOT 4 SUISSSE

Tri des emballages corps creux
et cartons 1.05

Tri des journaux et emballages
en extension multimatériaux

Traitement des refus de tri
et de compostage

Tri des emballages corps creux
et multimatériaux

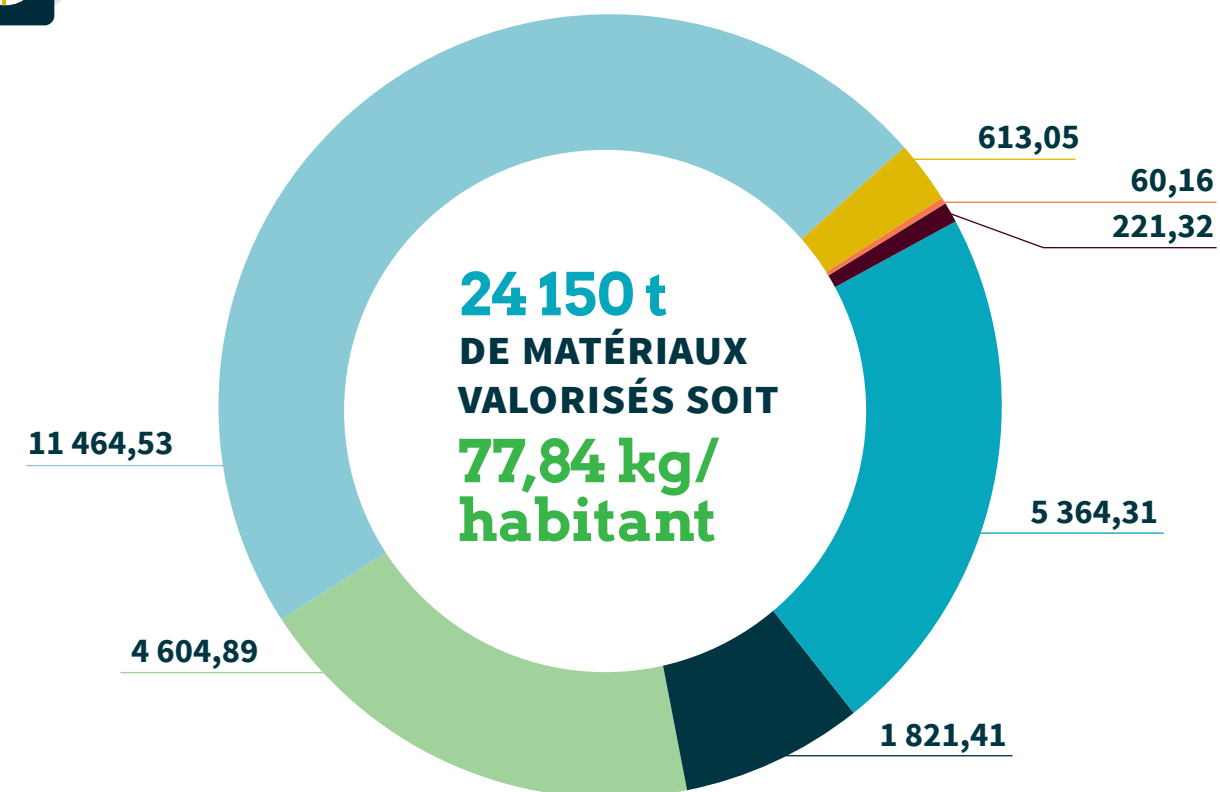
Transfert du verre

Traitement des déchets
ménagers résiduels



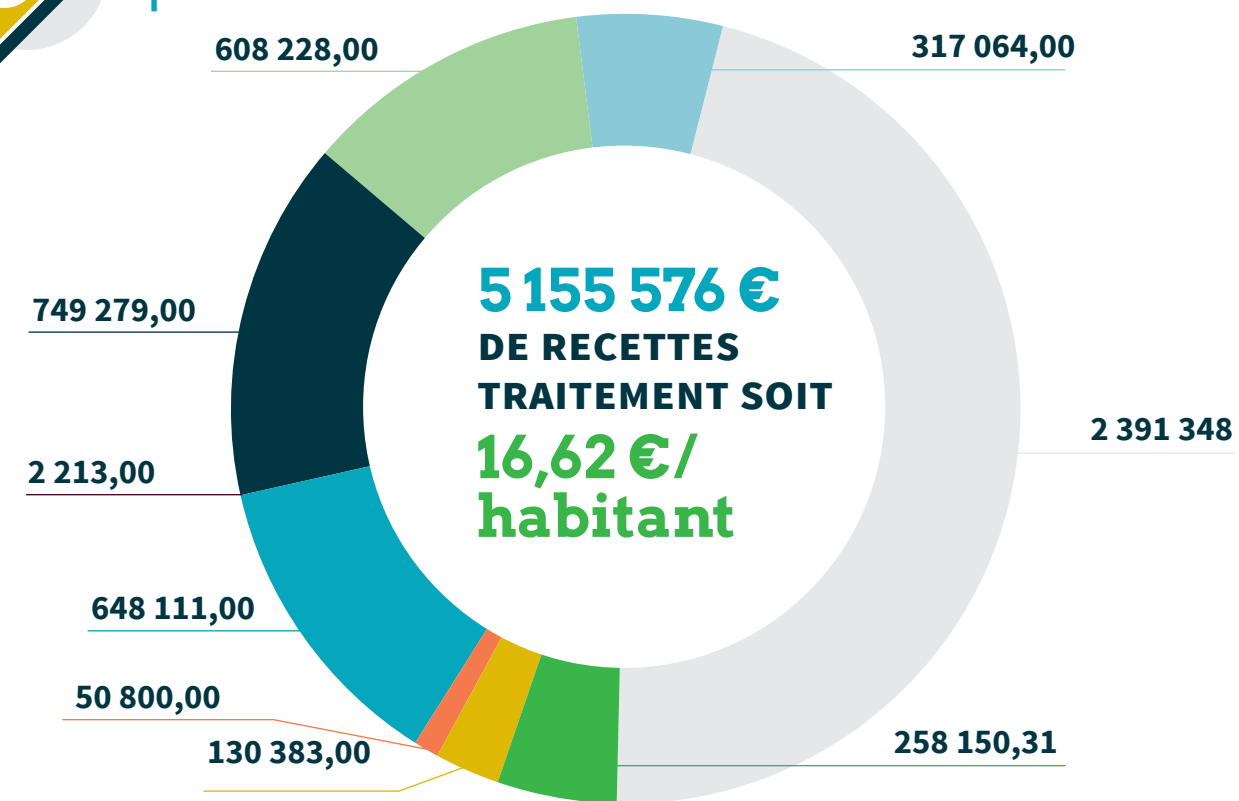
RÉPARTITION DES TONNAGES DE MATÉRIAUX VALORISÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



RÉPARTITION DES RECETTES DE MATÉRIAUX VALORISÉS

En euros TTC (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



Citeo emballages 2021

Citeo papiers (2021)

Acier

Aluminium

Briques alimentaires

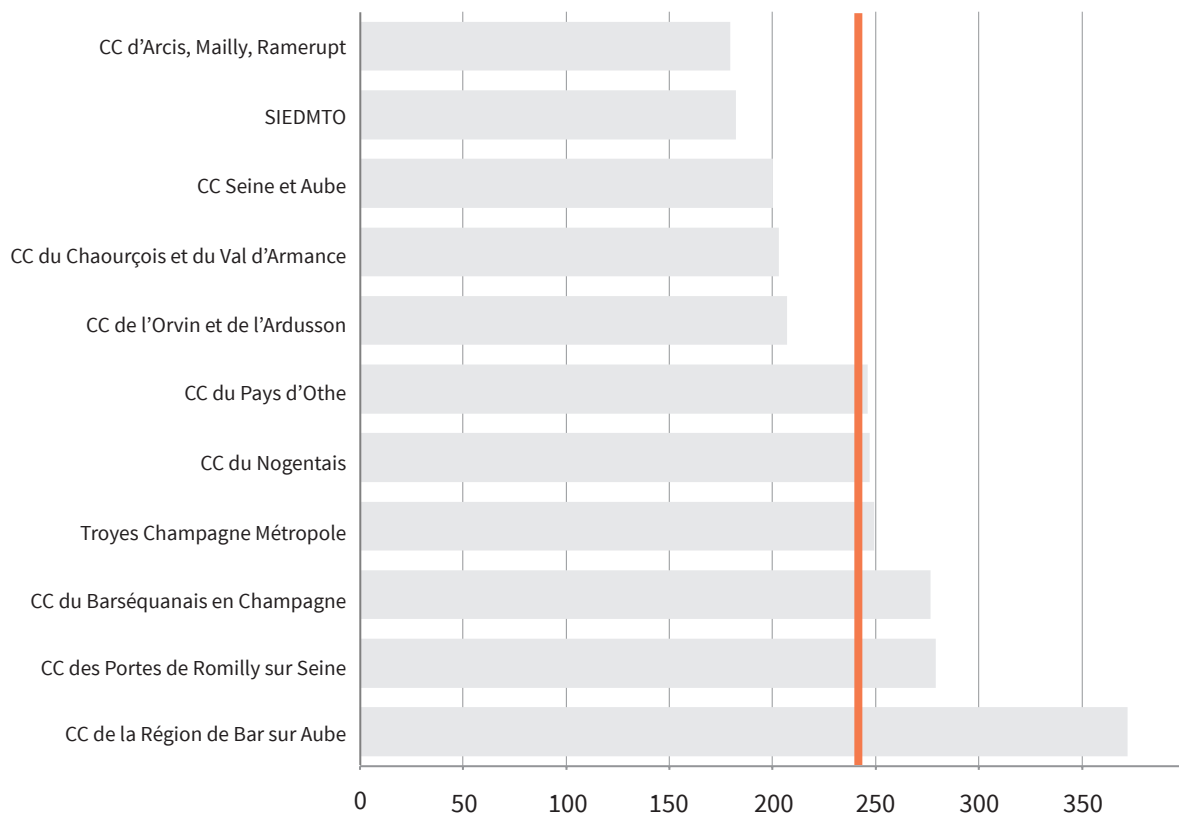
Cartons/Carbonnettes

Emballages plastiques

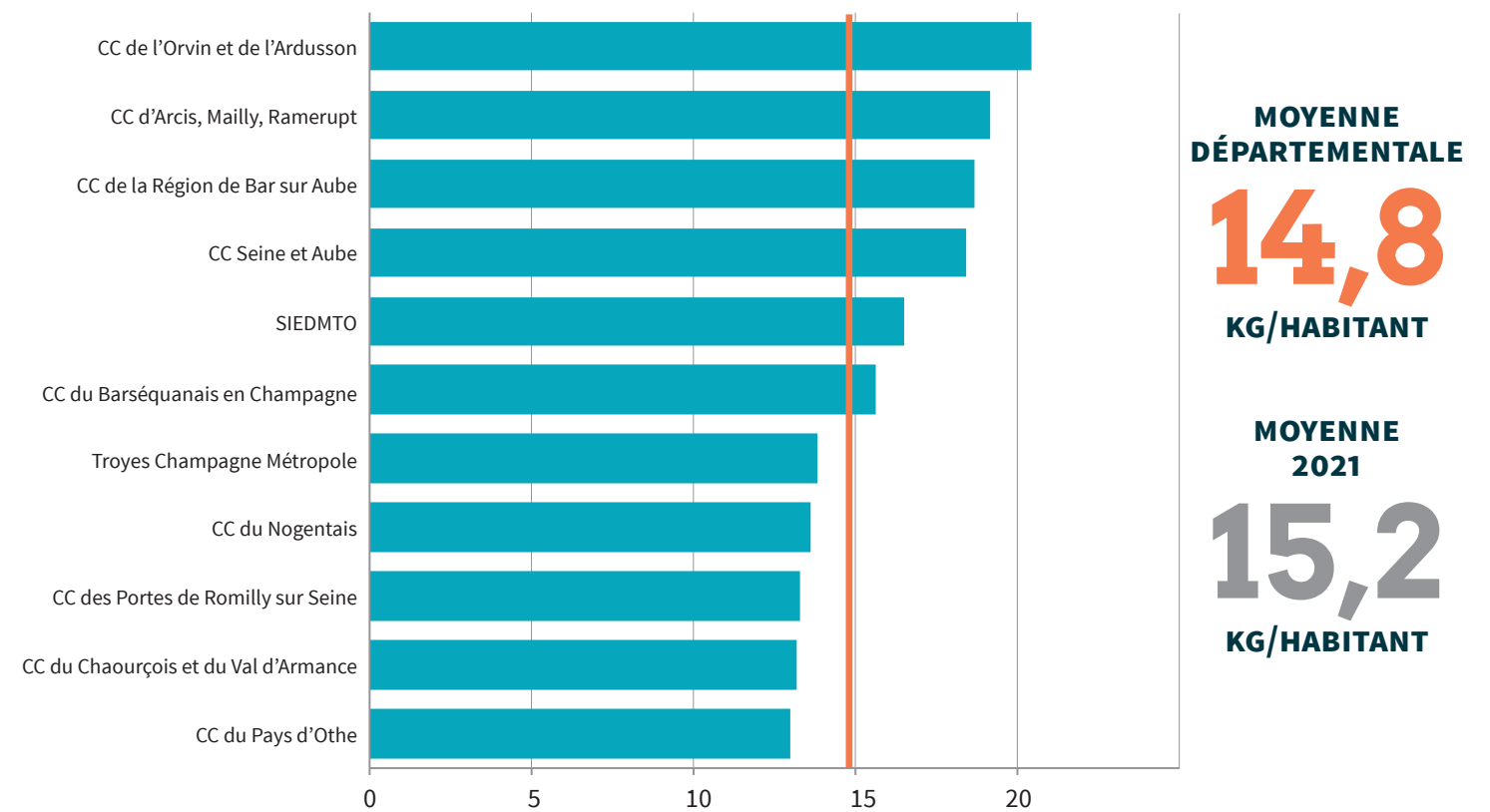
Papiers

Verre

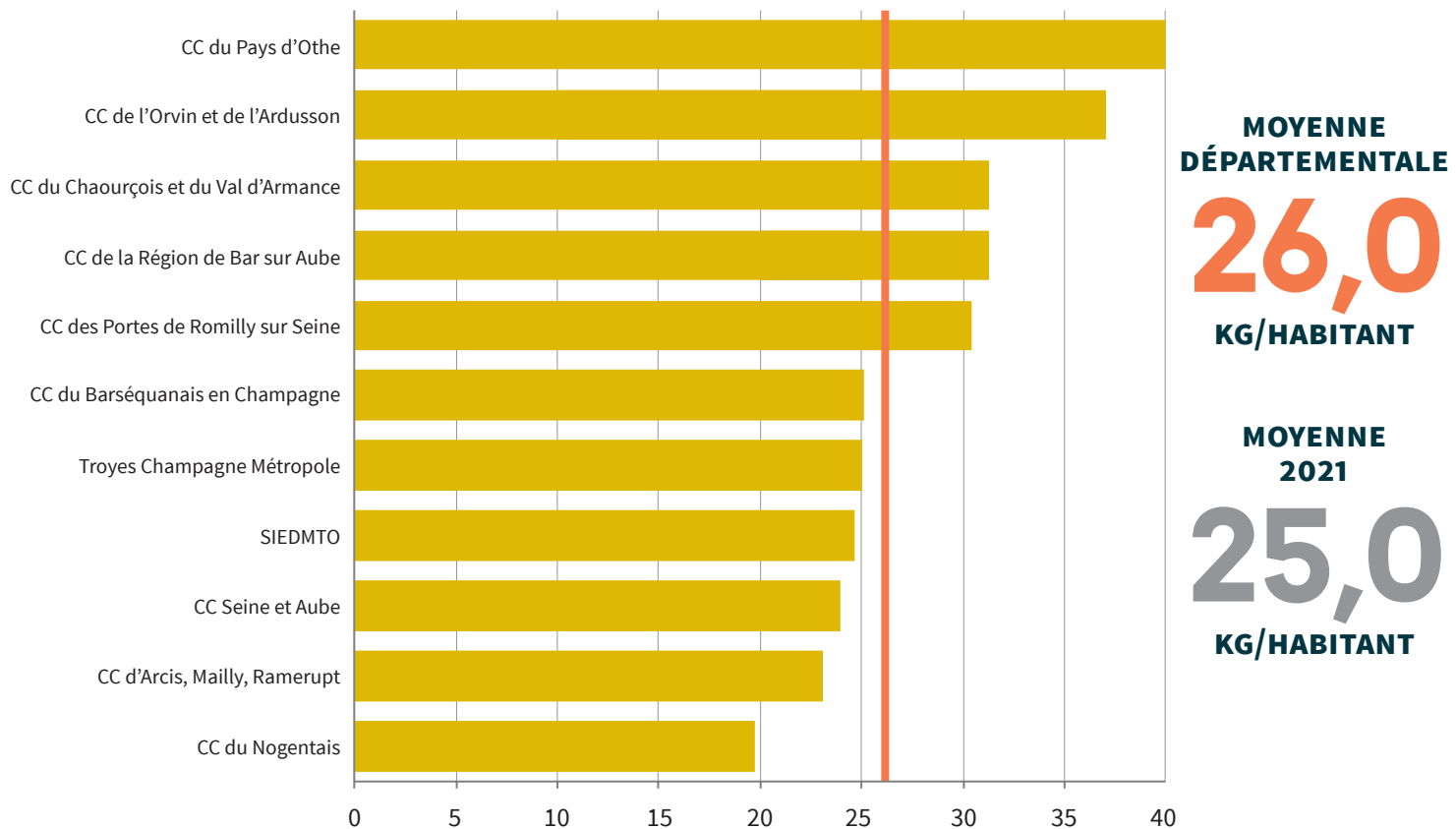
PERFORMANCES EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES - REFUS DE TRI INCLUS (en Kg / Habitant)



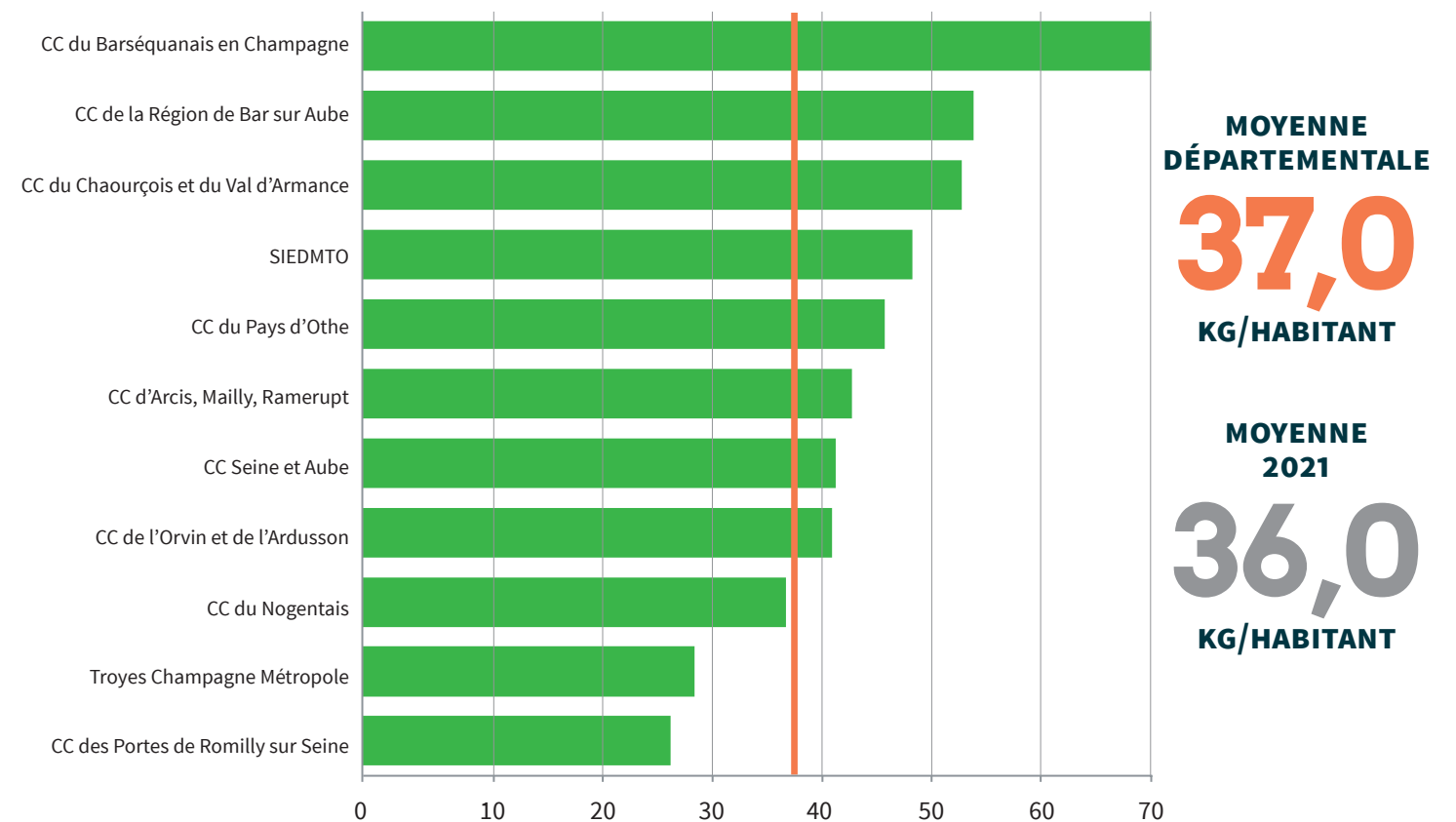
PERFORMANCE EN PAPIERS - TOUS LOTS CONFONDUS (en Kg / Habitant)



PERFORMANCE VALORISATION EMBALLAGE (HORS PAPIER ET VERRE) (en Kg / Habitant)



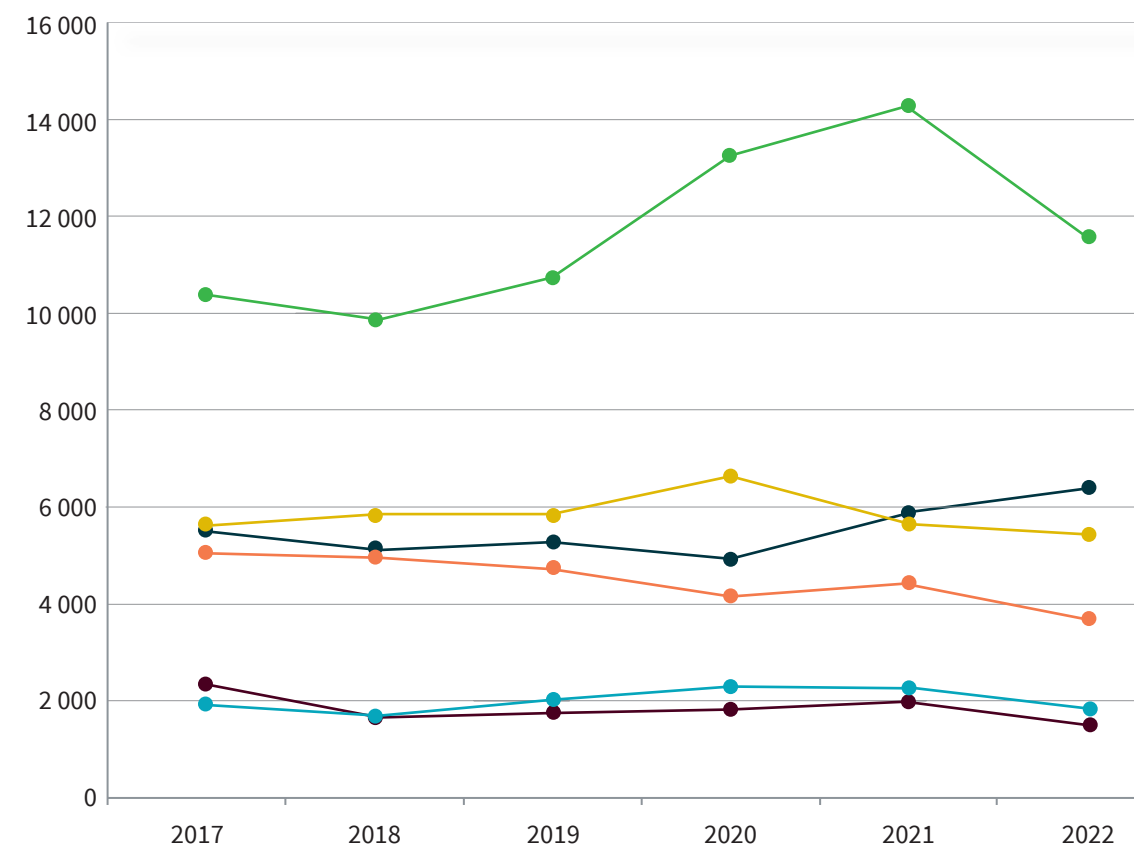
PERFORMANCE EN VERRE (en Kg / Habitant)





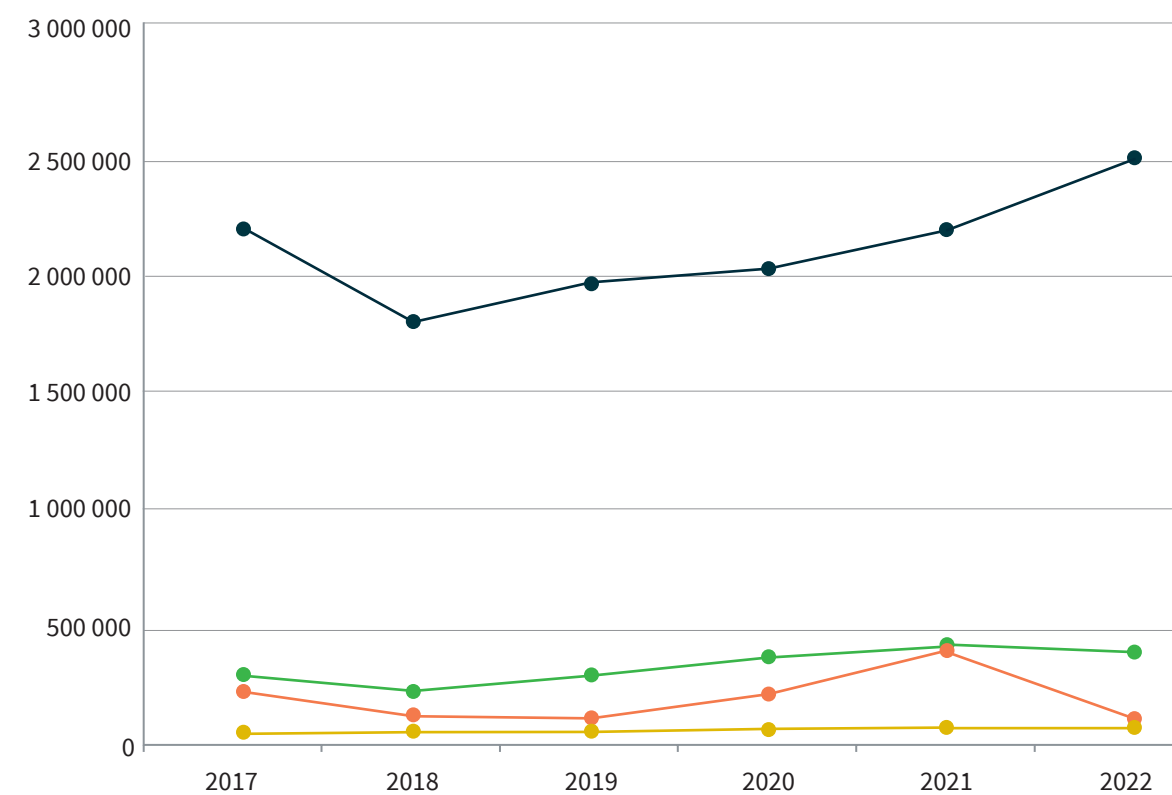
RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS TRAITÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS VALORISABLES

En euros TTC



Transfert et tri des emballages
Traitement des refus issus
du tri et du compostage

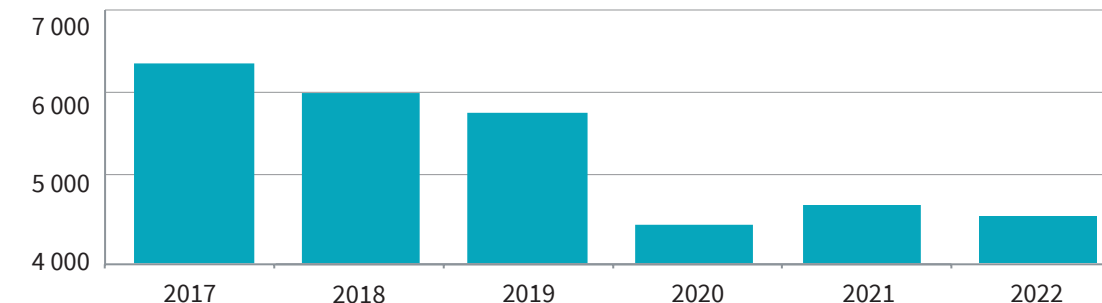
Transfert des papiers
Transfert du verre
Compostage des déchets verts
dont les biodéchets

Transfert et tri des emballages
en extension, en mélange
ou non avec les papiers



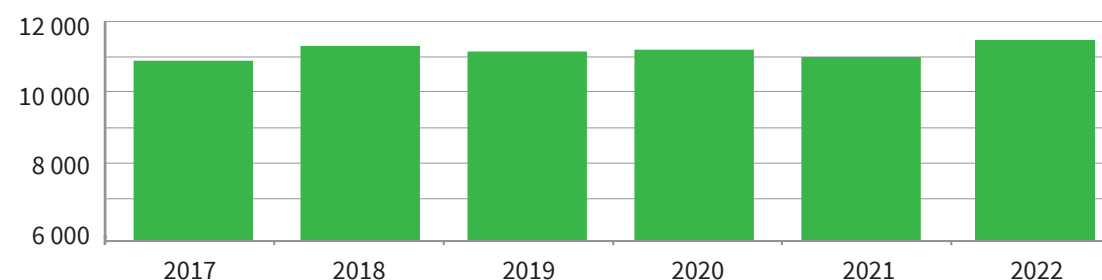
PAPIERS VALORISÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



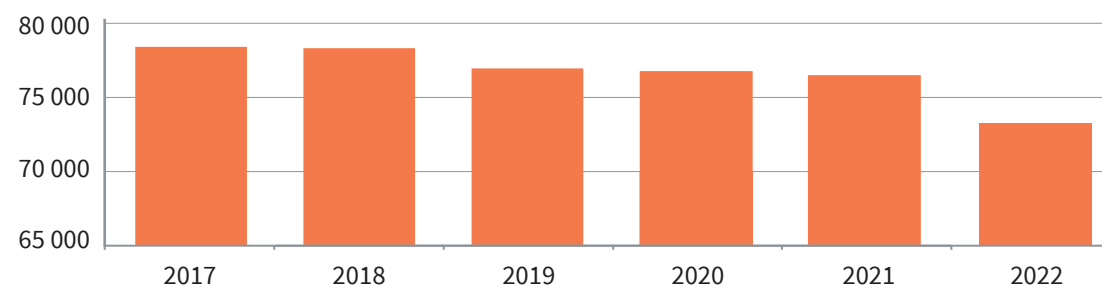
VERRE VALORISÉ

Tonnes



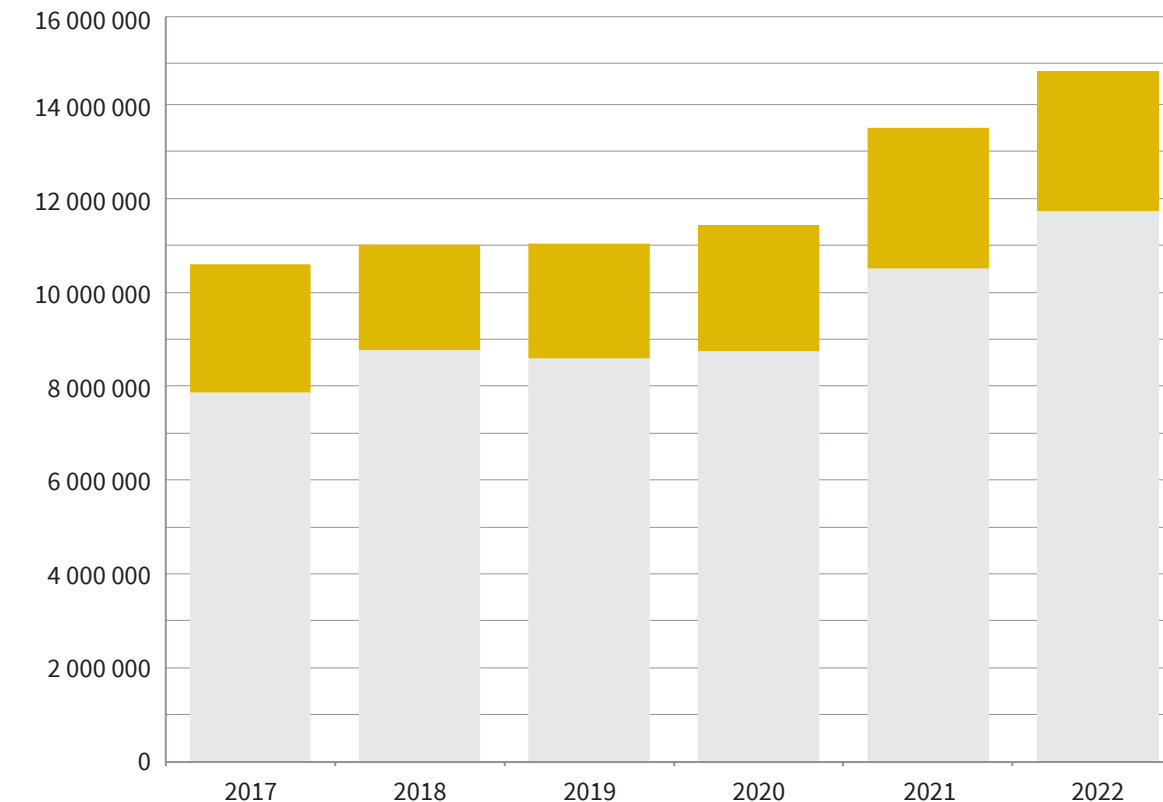
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Tonnes



COÛT DE TRAITEMENT GLOBAL

En euros TTC



Marchés de tri et de compostage

Marchés de traitement des déchets ménagers résiduels



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS DE L'AUBE**

 03 25 83 26 28

 contact@sdeda.fr

 sdeda.fr

 [SyndicatDechetsAube](https://www.facebook.com/SyndicatDechetsAube)

Cité administrative des Vassaulles
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
CS 93047 10012 TROYES Cedex